

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Séance du 9 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
17

L'an deux mille six, le 9 mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

**Date de la
convocation :**
02/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Frédéric BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART

Pouvoirs :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Isabelle AUBERTIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/021

Objet de la délibération : ARMOR CUISINE : AUGMENTATION DU TARIF FACTURE A LA COMMUNE

Vu le CCAG,

Vu le marché de restauration scolaire qui a pris effet au 1^{er} avril 2024,

Considérant le courrier de la Société ARMOR Cuisine nous informant de l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie,

Considérant que ces augmentations vont entraîner une hausse des coûts pour l'entreprise

La société ARMOR Cuisine demande une revalorisation de ses tarifs au 01/04/2026 :

| Ancien tarif scolaire et adulte | Nouveau tarif scolaire et adulte |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 2.92 € HT (soit 3.08 € TTC) | 2.96 € HT (soit 3.12 € TTC) |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation du prix des repas 3.12 € TTC, à compter du 1^{er} avril 2026.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE